



Compte-rendu du CTSS DIRAG du 05/12/14

Le CTSS a été reconvoqué le 05/12 suite à 2 votes négatifs lors du CTSS du 27/11/14.
Seuls 2 représentants du personnel (RP) étaient présents (1 Solidaires et 1 CFDT) n'ayant pas participé au CTSS du 27/11.
Le quorum n'ayant pas été atteint, il n'y a eu aucun vote.

Les 2 points à l'ordre du jour étaient le TROED 2015 et le futur plan de charge à un poste P du CM971/PREVIP.

Ce dernier a fait l'objet d'une demande de vote de la part des RP lors du CTSS du 27/11. Il a été modifié à la marge entre les 2 CTSS mais aucune modification sur le fond.

Déclaration liminaire Solidaires et FO

Une nouvelle pétition signée de 82% des prévisionnistes du CM971 avait été présentée au CTSS du 27/11, réclamant la conservation d'un poste P et SP.

Dans cette déclaration liminaire, au-delà du mécontentement généré par le refus de la direction de conserver le poste SP « aéro/obs/RS » et de reconnaître la réelle charge de travail au quotidien, une concertation est demandée sur le futur plan de charge d'ici le prochain CTSS.

[Note : pour information, la concertation avait déjà débuté lors d'une réunion CM971/PREVIP du 28/08/14, restée sans suite. Pour rappel également, la passage à un poste P avait déjà été entériné au CTSS du 15 juin 2012 malgré les votes contre à l'unanimité des RP et les diverses déclarations (voir notre CR http://www.cfdt-meteo.fr/images/docs/ctss_dirag_150612).]

1. TROED DIRAG 2015.

La seule modification par rapport à la version présentée en 2013 concerne le poste de LOG à Desaix qui passe du corps TSE à corps commun administratif (toujours Cat. B). Il n'y a d'ailleurs aucune réduction d'effectif en DIRAG entre le TROED 2014 et 2015.

Concernant les « ex-Berkani », seul le poste de Maripasoula est pris en compte dans le TROED. Les 2 ex-berkani dus CM971 et CM972 ne sont pas au TROED malgré plusieurs demandes de la DIRAG vers la DRH. La DRH ne souhaite pas les intégrer car cela ferait augmenter les effectifs au TROED.

Ces 3 postes resteront en l'état jusqu'au départ des agents, qui ne seront a priori pas remplacés. Des entreprises privées seront sollicitées pour le ménage, et pour le poste de Maripasoula il n'y a pas encore de solution choisie. Il reste encore du temps avant que l'agent concerné ne parte.

2. Plan de charge CM971/PREVIP.

Ce plan de charge prend en compte l'automatisation du RS et la passage à 1P au CM971.

Concernant l'automatisation du RS et la répartition des tâches, il y a eu une présentation spécifique le 27/11 et toutes les informations figurent le document préparatoire. En particulier les contraintes sur le RS de Guadeloupe sont beaucoup plus souples que pour celui de Guyane. En cas de problème sur un lâcher, la consigne est plus ou moins de remettre en état le système pour le prochain lâcher (donc pas d'intervention nocturne sur le robotsonde).

Concernant la gestion des surcharges, l'idée de la direction est de ne pas armer le poste en ne tenant compte que des situations les plus défavorables.

Dans le cas de Gonzalo, d'après DIRAG/D, le support de la division PREVI et le travail conjoint des 3 IT (2 GD et PREVI/D) a permis de gérer l'ensemble des tâches. De notre point de vue, la réalité du terrain est pourtant loin d'être aussi idyllique. Nous surveillerons donc la finalisation du RETEX piloté par DIRAG/DA dont la présentation est prévue pour mi-janvier.

En cas de surcharge ponctuelle, la directrice maintient que la division PREVI et la permanence métier assurent le soutien des CM.

Pour les situations très complexes (vigilance sur IDN et GD), la stratégie est de faire appel à un renfort TSE local sur la base du volontariat. D'après DIRAG/ADM/D, en tant que fonctionnaire nous sommes obligés de suivre les ordres (sauf cas exceptionnel). Donc il n'y a pas volonté d'aller plus loin dans la réflexion au niveau de la direction.

Concernant le transfert des tâches AERO vers PREVI/AERO, DIRAG/D a bien entendu des "bruits de couloir" mais n'en tient pas compte tant qu'il n'y a pas de demande officielle. Cela avait pourtant déjà été évoqué dans le CR de la réunion CM971/PREVIP du 28/08/14. Le plan de charge proposé comprend donc encore les tâches AERO locales, conformément à la réorganisation de 2013.

Un travail est toujours en cours pour harmoniser la présentation des plans de charge entre les 3 CM. Il y a eu apparemment une demande le 27/11 pour se rapprocher de la présentation de celui du CM972 qui est très complet. Comme demandé dans la déclaration liminaire, il y aura donc une nouvelle présentation des 3 plans de charge pour information lors du CTSS de mars.

Nous avons demandé sous quelle forme DIRAG/D pensait mettre en place la "concertation" pour la mise à jour du plan de charge CM971/PREVIP. Elle laisse DIRAG/DA, CM971/D et CM971/PREVIP/D se charger de la mise en oeuvre.

Des demandes d'allégements pourront être faites si elles sont argumentées et si la charge est jugée trop importante.